Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 033-213303126-20240305-DEL_2024_002-DE

ville de PAREMPUYRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE CINQ MARS

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL-2024-002

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 24* *Votants : 27*

Secrétaire de Séance : Thierry PIALLEPORT

OBJET : MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie		X		ROZE Benjamin
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		DERVIEUX Benjamin
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		LAGARRIGUE Henri
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 033-213303126-20240305-DEL_2024_002-DE

DELIBERATION n° DEL-2024-002 : MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A L'INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Mme le Maire

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de former des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises. Le nombre des commissions et le nombre d'élus membres sont déterminés librement par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, par délibération du 25 mai 2020, a fixé le nombre et la composition des commissions municipales.

Suite à la démission de M. Delplanque Emmanuel de ses fonctions de conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein de la commission municipal Solidarités / Habitat / Emploi dans laquelle il siégeait par le suivant de liste ayant accepté de siéger au sein du Conseil municipal, à savoir M. Barland François. Il est également proposé de procéder au remplacement de M. Pialleport Thierry par M. Barland François au sein de la commission Vie scolaire / Jeunesse.

Suite à la démission de M. Dos Santos, les conseillers municipaux du groupe Parempuyre Avenir ont demandé une modification de la composition de la commission Développement Durable / Biodiversité en procédant au remplacement de Mme Amra Julia par M. Bernard Frédéric, et de la commission Urbanisme / Bâtiments municipaux, en procédant au remplacement de M. Farthouat Jean-Marc par M. par M. Bernard Frédéric.

Les commissions municipales Urbanisme / Bâtiments municipaux, Développement Durable / Biodiversité, Vie scolaire / Jeunesse et Solidarités / Habitat / Emploi seraient donc composées de la façon suivante, les autres commissions demeurant inchangées :

URBANISME
BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Annie PONS
Marc VERDIER
Bernard VINCE
Jean-Luc BREGILLE
Irma DEL POZO
Jean-François BRIC
Jean-Michel SEINTIGNAN
Frédéric BERNARD
Stéphane PIGEAT

DÉVELOPPEMENT DURABLE
BIODIVERSITÉ

Jean-Luc BREGILLE
Catherine DURAND
Nicole FLOIRAC
Jean-François BRIC
Irma DEL POZO
Nicky GUILBAULT
Pauline DUPUY
Stéphane PIGEAT
Frédéric BERNARD

VIE SCOLAIRE / JEUNESSE

Roseline TURBÉ
Annie PONS
Annie VALLEJO
Sandrine LUTARD
Jean-François BRIC
François BARLAND
Benjamin DERVIEUX
Marie-Laetitia CHARTIER
Nicole LALANNE

SOLIDARITES / HABITAT
EMPLOI

Brigitte SAUX
Fabienne MARTINEZ-CAZABAT
Annie PONS
Jean-François BRIC
Sandrine LUTARD
Annie VALLEJO
François BARLAND
Henri LAGARRIGUE
Nicole LALANNE

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 033-213303126-20240305-DEL_2024_002-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DEL.2020.05.25-018 portant création des commissions municipales et élection des membres des commissions,

Considérant l'installation de nouveaux conseillers municipaux suite à démission,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement de M. Delplanque dans les commissions municipales au sein desquelles il siégeait,

Considérant la demande de modification de la composition des commissions municipales formulée par les conseillers municipaux du groupe Parempuyre Avenir,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

Valide la modification de la composition des commissions comme indiqué précédemment.

Adopte à **l'unanimité (27 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 05 mars 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE
33 (Gironde)

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre